



UNION INTERPARLEMENTAIRE

10^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION DE DURBAN

Table ronde sur les victimes du racisme, de la discrimination raciale de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : reconnaissance, justice et développement

Nations Unies, 22 septembre 2011

Remarques du Président du Parlement de la Namibie et Président de l'UIP Theo-Ben Gurirab

La Déclaration et le Programme d'action de Durban a ramené le thème de la "dignité humaine" au centre de notre action visant à faire du monde un endroit plus tolérant et plus paisible.

La Déclaration de Durban consacre la place qu'ont les parlementaires dans la lutte contre le racisme. En effet, nombre des actions auxquelles elle appelle, qu'il s'agisse d'adopter des lois, de ratifier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, de la définition des plans d'action nationaux ou de voter des crédits suffisants pour lutter contre le racisme, relèvent du Parlement. A l'UIP, nous nous sommes efforcés d'instiller l'esprit de Durban dans notre travail en faveur de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, en mettant l'accent en particulier sur les femmes, les réfugiés, les travailleurs migrants, les membres des minorités et des peuples autochtones, les personnes handicapées et les victimes du VIH/sida.

J'aimerais, si vous me le permettez, profiter du peu de temps que nous avons aujourd'hui pour mettre l'accent sur deux ou trois aspects de la question en rapport direct avec la vie parlementaire.

La Déclaration de Durban a été essentielle, non seulement parce qu'elle a mis en exergue la contribution des parlements, en tant qu'institutions, à la lutte contre le racisme, mais aussi parce qu'elle insiste sur les responsabilités des parlementaires à titre individuel. En effet, parce qu'ils ont accès au public et qu'ils sont des élus, les politiques sont particulièrement bien placés pour créer les conditions nécessaires à l'instauration de sociétés tolérantes. Toutefois, nous savons tous qu'il arrive aux responsables politiques et à leurs partis de tenir des propos racistes pour gagner des voix. Ces propos, et les mesures qui les accompagnent, visent souvent des groupes vulnérables, en particulier réfugiés et

migrants, et sont inacceptables. Ils nuisent à la diversité même que la démocratie essaye de protéger.

Nous continuerons à appeler les parlementaires à s'abstenir de tenir des propos racistes et à défendre l'idée que les parlementaires ont le devoir de dire clairement et publiquement qu'il faut offrir un refuge à ceux qui sont victimes de persécution chez eux et quelle est la contribution des migrants à la croissance et à la prospérité.

Pour lutter efficacement contre les propos racistes, il ne faut pas se contenter de sanctionner ou de fustiger ceux qui les tiennent. Il faut que les mesures contre ces discours fassent partie d'un projet plus vaste de lutte contre la haine qui les nourrit et qui est une négation de l'égalité entre les êtres humains.

Il est non moins vrai que les parlementaires qui flattent les sentiments xénophobes le font parce qu'ils pensent ainsi exprimer ce que ressentent leurs électeurs. Aussi faut-il également intervenir sur les perceptions du public à travers l'éducation. Les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que l'éducation porte un message de tolérance, de compréhension et d'égalité, et ils doivent donc comprendre que les programmes scolaires peuvent jouer un rôle décisif pour le respect d'autrui. Il importe en particulier d'enseigner l'histoire de manière objective. Ici aussi, les parlementaires, en tant que leaders d'opinion, ont clairement pour mission de promouvoir le respect des groupes vulnérables auprès de leurs électeurs en lançant un débat éclairé sur ce thème.

Je vous remercie.